

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS



**PRATIQUE : LA SALLE
DE RÉUNION DE L'ADETO**

2



**BIODÉCHETS :
TRI OBLIGATOIRE**

3



**TECHNIREL : DES SIGNES
QUI NE TROMPENT PAS**

7



L'ÉDITO

Intelligence artificielle, intelligence collective...

Une nouvelle fois, l'émergence des outils numériques va entraîner un chamboulement de nos méthodes de travail. Après le prélèvement à la source, l'État va très prochainement nous imposer le passage à la facturation électronique.

Certes, comme vous le découvrirez à la lecture du dossier de ce magazine, cette nouvelle obligation présente de nombreux avantages. Cependant, ces derniers s'accompagneront également de changements inéluctables dans les méthodes de travail et contribueront à remplacer, petit à petit, les actions humaines par des automatisations.

Un nouvel exemple de l'évolution de notre monde.

Un monde de moins en moins humain et de plus en plus digital.

Un monde dans lequel se développe l'intelligence artificielle, avec des innovations annoncées comme encore plus puissantes que Chat GPT.

Après les « réseaux sociaux » devenus incontrôlables, la menace d'une « intelligence artificielle » elle-même incontrôlée plane. À un point tel qu'une centaine d'experts et d'acteurs de la high-tech a récemment signé une tribune appelant à un moratoire, jusqu'à l'émergence de systèmes de sécurité et de techniques permettant la surveillance des systèmes d'IA, pour aider à distinguer le réel de l'artificiel.

Le réel, ce sont les réseaux humains, dans lesquels l'intelligence de chacun s'exprime au service d'un collectif. C'est la raison pour laquelle nous vous donnons rendez-vous, le jeudi 29 juin à La Villa Brignac, pour le Printemps des Entreprises placé cette année sous le thème de l'intelligence collective.

Une notion qui n'est certes pas nouvelle, mais dont le concept est en phase avec les aspirations collaboratives actuelles de chacun. Les débats autour de la table ronde, puis les ateliers, permettront d'analyser les bénéfices et les limites de l'intelligence collective, que le philosophe Pierre Lévy décrit comme « une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences ».

Bonne lecture !

Michel Cresp
Président de l'ADETO





NOUVEAUX ADHÉRENTS

Adhérer à l'Adeto, c'est avant tout une manière de participer à la vie économique du Pôle d'activités de Toulon-Ouest. C'est donc avec plaisir que nous présentons ici nos nouveaux adhérents. Merci à eux de la confiance qu'ils nous accordent et merci aussi aux adhérents de longue date.

Bienvenue à :

- 7Xcellence VTC
- Acdis France
- Activcert
- C Com Crédit - Sarl DBS Courtage
- Carrefour Market - SAS Valmendis
- Ced Auto 83
- De Chatouville Immobilier
- Everit
- Fédération du BTP du Var
- Foresla - Thierry Grima
- Gravity Space
- Indewatt - Sunleavs
- Laboratoire Delmas
- Macaan Communication
- Mercato Emploi - A. Walbecq
- Noria Nova
- Oxo Up Graphik
- Sarl Azur Auto
- Sarl Le Yucca
- Sasp Olympique De Marseille
- SCP Costamagna Girardi
- Snef
- Toutelacom - Pano
- UFF- Philippe Finkelstein
- Urbat Promotion

PRATIQUE : AU CŒUR DES PLAYES, LA SALLE DE RÉUNION DE L'ADETO

Une salle de réunion fonctionnelle, lumineuse, idéalement située sur le Pôle d'activités de Toulon-Ouest. C'est ce que vous recherchez ? Vous l'avez trouvée ! Dans ses locaux, l'Adeto dispose d'un espace de 40 m² d'une capacité de 24 personnes, modulable selon vos besoins. En configuration théâtre, vous pourrez même accueillir jusqu'à 30 personnes.

Idéal pour une réunion de travail d'entreprise, une présentation de produit ou de projet, ou encore une session de formation, cet espace bénéficie de tous les équipements utiles : connexion Internet très haut débit via la fibre optique, vidéoprojecteur, paperboard, eau, bouilloire avec thé et tisane, machine expresso avec forfait café sur demande.

Nichée au 830 boulevard de Léry à Six-Fours-les-Plages, la salle de réunion de l'Adeto se trouve à 5 minutes en voiture de la gare de La Seyne - Six-Fours, et à proximité immédiate de la sortie d'Autoroute A50 de La Seyne-sur-Mer... Parfait pour les collaborateurs qui viendraient d'un peu plus loin ! Pour stationner votre véhicule, le parking du stade Fernand-Sastre (80 places) se trouve à quelques pas. Cette salle est également parfaitement desservie par le réseau de transport en commun (lignes 12 et 72 à l'arrêt « Bruxelles » ; Appel Bus 80 à l'arrêt « ZA Les Playes »).



Pour connaître les tarifs et les conditions d'utilisation, il vous suffit de flasher ce code !



Un espace idéal pour une réunion ou une session de formation

ÉVÉNEMENT : LE PRINTEMPS DES ENTREPRISES, C'EST LE 29 JUIN À LA VILLA BRIGNAC !



Véritable temps fort du calendrier de l'Adeto, le Printemps des Entreprises est l'occasion de réunir les entreprises et les partenaires du Pôle d'activités de Toulon-Ouest autour d'une thématique qui les concerne largement. Cette année, le rendez-vous est fixé au jeudi 29 juin à la Villa Brignac à Ollioules. Après le succès de l'édition 2022 qui a rassemblé pas moins de 200 acteurs autour de la question épineuse des difficultés de recrutement, la thématique retenue pour ce cru 2023 est celle de l'intelligence collective.

Pratique très ancienne mais concept formalisé plus récemment, l'intelligence collective se résume en la capacité d'un groupe de personnes à être plus efficace qu'un individu seul, grâce à la mise en commun des compétences et des idées de chacun des membres du groupe. En entreprise, son intérêt est évident. C'est ce que cette journée tentera de vous démontrer avec, le matin, une table ronde avec des débats autour du concept, son bien-fondé, ses bénéfices et les écueils à éviter. Après le cocktail déjeunatoire de la pause méridienne, des ateliers d'intelligence collective seront organisés, dans le prolongement des interventions de la matinée : une séance de travaux pratiques, en quelque sorte !

Fin mai, les entreprises et partenaires de l'Adeto recevront leur invitation à participer, avec le programme détaillé.



Bureaux, Locaux Commerciaux, Fonds de commerce, Bâtiments, Terrains Industriels, N'HÉSITEZ PLUS confiez-nous votre immobilier d'entreprise !

VOTRE PARTENAIRE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Seyne, Six-Fours, Ollioules, Signes

TEL. 06 23 30 10 80

www.atrios-immobilier.fr

VENTE ACHAT LOCATION

"VOUS AVEZ LES BIENS NOUS AVONS LES CLIENTS"

ACTION : BIODÉCHETS : TRI OBLIGATOIRE POUR TOUT LE MONDE DÈS 2024

Alors qu'une nouvelle étape vient d'être franchie en matière d'obligation de tri des biodéchets à la source, l'Adeto et le GNI Paca poursuivent leurs actions afin d'accompagner les professionnels de la zone. Car le temps presse. En 2024, l'obligation s'imposera à tous.



Les biodéchets, responsables d'émissions de gaz à effet de serre non négligeables, font l'objet d'une obligation de tri à la source depuis une dizaine d'années pour les plus gros producteurs. Après avoir abaissé progressivement les seuils, le législateur a élargi début 2023 cette obligation à l'ensemble des professionnels qui produisent plus de 5 tonnes de biodéchets par an. Pour donner un ordre de grandeur et un exemple qui parle, cela représente, en restauration traditionnelle, une centaine de couverts par jour.

Déjà engagés dans la démarche afin d'épauler les entreprises du Pôle d'activités de Toulon-Ouest dans la mise en place du tri, mais surtout de la valorisation de ces biodéchets, l'Adeto et le GNI Paca (Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration) franchissent un nouveau cap puisque la loi « anti-gaspillage » du 10 février 2020 l'impose : au 1^{er} janvier 2024, personne n'échappera au tri à la source des biodéchets. Tous les professionnels et même les particuliers seront concernés.

Deux scénarios proposés

Le projet est toujours mené de front par l'Adeto et le GNI, désormais présidé par Christiane Thibault. Après mûre réflexion, il a été décidé de proposer deux types de scénarios aux restaurateurs du Pôle qui en dénombre une soixantaine.

Le premier scénario, gratuit, est imaginé sur la base de l'apport volontaire des biodéchets dans un ou des espaces dédiés. Les agriculteurs pourront alors récupérer les biodéchets afin de les utiliser comme engrais dans leurs cultures. Simple dans son principe, ce scénario est toutefois un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Dans ces déchets, seuls les biodéchets de types épluchures ou encore fruits et légumes doivent figurer, et non les retours d'assiettes. La matière carnée, encore trop présente, est plus longue à se décomposer... et présente un risque sanitaire. La finalisation de ce premier scénario devrait intervenir dans les prochaines semaines et nos adhérents seront informés des modalités des apports volontaires.

Le second scénario, payant cette fois, serait la mise en place d'une collecte via un prestataire privé. L'étude de marché est en cours. Cette prestation sera intégrée aux achats mutualisés de l'Adeto, afin de proposer, à nos adhérents, un service de qualité à tarifs négociés.



AGENDA

Nos grands rendez-vous

- MAI 25** **AfterWork des beaux jours** à Châteauvallon à Ollioules, réservé aux adhérents.
- JUIN 29** **Assemblée générale de l'Adeto** à la Villa Brignac à Ollioules, réservée aux adhérents.
- JUIN 29** **Printemps des Entreprises** à la Villa Brignac à Ollioules, sur le thème de l'intelligence collective. Lire article en page 2.
- JUILLET 7** **Tournoi de foot inter-entreprises** au Stade Antoine Baptiste à Six-Fours-les-Plages.
- OCTOBRE 19** **Dîner tournant** soirée business et conviviale où chacun change de table à chaque plat.

Nos animations récurrentes

- Tous les mois** **Déjeuner de l'Adeto Business Club** tous les derniers lundis du mois, réservé aux adhérents.
- Tous les 2 mois** **Rendez-vous découverte** pour visiter les coulisses d'une entreprise du territoire, réservé aux adhérents.
- Tous les 2 mois** **Petit déjeuner thématique** sur un sujet d'actualité, réservé aux adhérents.



Investir dans la formation de vos futurs collaborateurs

UNIVERSITÉ DE TOULON

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

T. 04 94 14 25 34
ta@univ-tln.fr





MARQUEZ L'ESPRIT DE VOS PROSPECTS AVEC LES TEXTILES PERSONNALISÉS !

ATELIER DE **SERIGRAPHIE** DANS NOS LOCAUX

2M DESIGN. COMMUNICATION.

TEL : 04.94.940.940

CONTACT@2M-DESIGN-COMMUNICATION.COM

A PARTIR DE 10 PIÈCES !

adeto

Le mag.

830 Boulevard de Léry - BP 70085 - 83181 SIX-FOURS
Tél. 04 94 63 16 08 - 06 79 94 39 39
email : contact@adeto.fr

Directeur de la Publication : **Michel Cresp**
Rédaction : **Christophe Vincent**
Conception Edition : **Caractere CSIRA** - 04 94 74 00 09



Impression : **2100 exemplaires**

Crédit photos : Couverture : Adobe Stock
p. 2 : Adeto - p. 3 : Adobe Stock
p. 4&5 : dossier : Adobe Stock - Prise directe : DR
p. 6 : CCI Var - Corinne Chabre - TPM
p. 7 : DR - Votre Info

ISSN 2681-7357 (imprimé) - ISSN 2681-9422 (en ligne)

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS

Au 1^{er} juillet 2024, la facturation électronique deviendra obligatoire en réception pour toutes les entreprises et pour une partie d'entre elles en émission, avant de se généraliser à l'horizon 2026. L'avènement d'une nouvelle étape dans la dématérialisation. Certains s'en réjouissent pleinement, d'autres auraient tendance à s'inquiéter. Mais les experts-comptables rassurent tout le monde, cette nouvelle obligation n'est pas une révolution, mais bien une évolution positive à plus d'un titre.

Les chefs d'entreprise qui ont l'habitude de travailler avec les administrations y sont déjà confrontés. Les autres devront s'y faire. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les sociétés françaises qui traitent avec la sphère publique (État, collectivités territoriales ou établissements publics) ont pour obligation d'envoyer leurs factures en format électronique via une plateforme de saisie qui répond au nom de Chorus Pro. Cette petite particularité va bientôt s'étendre à toutes les entreprises assujetties à la TVA. Dès le 1^{er} juillet 2024, toutes les sociétés établies sur le territoire national devront être en capacité d'accepter les factures électroniques via une plateforme agréée. À cette même date, les grandes entreprises et uniquement elles, devront s'acquitter d'une seconde obligation, celle d'y émettre l'ensemble de leurs factures. Les entreprises de taille intermédiaire auront cette même obligation à partir du 1^{er} juillet 2025. Les petites et moyennes entreprises, ainsi que les microentreprises, entreront dans la danse le 1^{er} janvier 2026.

Les raisons de cette obligation

La question légitime que beaucoup se posent, c'est pourquoi une telle obligation ? La raison est claire : l'État veut lutter contre la fraude fiscale. « Le service public des impôts veut avoir la main sur l'ensemble des flux des entreprises et a fortiori, éviter les pertes de TVA, explique Valérie Hugues, expert-comptable au sein de Sagec Conseil à La Seyne-sur-Mer. Une fois émises, les factures ne pourront plus être modifiées comme c'est parfois le cas. Les factures des fournisseurs seront elles aussi enregistrées, et les services fiscaux auront un œil sur l'ensemble des flux entrants et sortants. Ça peut limiter la fraude. » Dans l'esprit de la loi – article 26 de la Loi de finances rectificative pour 2022 n°2022-1157 du 16 août 2022 pour être très précis –, cette obligation poursuit plusieurs objectifs : renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l'allègement de la charge administrative, diminuer les délais de paiement et gagner en productivité grâce à la dématérialisation ; simplifier les obligations déclaratives

« Dès le 1^{er} juillet 2024, toutes les sociétés établies sur le territoire national devront être en capacité d'accepter les factures électroniques via une plateforme agréée. »



des entreprises en matière de TVA grâce à un pré-remplissage des déclarations ; améliorer la détection de la fraude, on l'a dit, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi ; améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises pour permettre un pilotage de la politique économique au plus près de la réalité économique des acteurs.

L'avis des experts-comptables

Si le texte de loi semble complexe et technique pour les profanes, dans les faits, tout semble assez simple. En 2026, l'ensemble des entreprises hexagonales devront facturer, et dès juillet 2024 recevoir leurs factures, via une plateforme dédiée et agréée. Deux solutions pour les entreprises : saisir elles-mêmes les données, soit sur la plateforme Chorus Pro précédemment citée, soit sur une plateforme privée agréée : « La seule difficulté sera de choisir le bon outil, poursuit Valérie Hugues. L'avantage des portails privés c'est qu'ils proposeront des services supplémentaires ». Deuxième solution, laisser le soin à votre expert-comptable de s'y atteler. Pour ce faire, il faudra transmettre – de façon dématérialisée – les fameuses factures à votre cabinet, qui se chargera de la tâche. Mais pas « comme avant ». Les logiciels agréés doivent être capables, à terme, de scanner les données des factures dans la machine de façon automatique, afin d'éviter, comme c'est encore parfois le cas, la fastidieuse saisie manuelle. Difficile d'y voir plus clair sur ce point puisque la liste des plateformes agréées n'est pour l'heure, pas encore connue. Chez les professionnels de l'expertise comptable, la sérénité est de mise : « Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Dans l'exercice de nos professions, c'est une réforme très positive, assure Valérie Hugues. Et nous nous formons



« L'enjeu est sérieux, si les entreprises tardent elles risquent de subir. »

en conséquence afin d'accompagner au mieux nos clients. » L'écho est sensiblement le même du côté de Vincent Bergmann, dirigeant du Groupe SERCCA, expert-comptable à Six-Fours-les-Plages. « Je perçois cette réforme de façon vraiment positive. Nous y étions préparés, nous avons anticipé car nous sommes très orientés vers l'automatisation des tâches. Nous sommes donc très contents d'aller encore plus loin. Nous allons supprimer la saisie comptable qui est pour le moins ingrate, et ce gain de temps va nous permettre de nous focaliser sur des tâches plus valorisantes, et bien plus bénéfiques pour nos clients. Je pense qu'à terme, il y aura une meilleure perception du métier d'expert-comptable. Les entreprises auront l'impression de payer pour quelque chose de concret. Grâce à l'intelligence artificielle, notre logiciel permettra de réaliser des tableaux de bord, des synthèses qui apporteront une vraie valeur ajoutée à nos prestations. Un exemple : est-ce que le produit acheté 5 ans plus tôt a connu une forte inflation ? Est-ce qu'il a été bien négocié par rapport au prix du marché ? Ce sont des données importantes pour certaines entreprises. Nous serons alors dans notre rôle de conseil. »

Pas urgent, mais...

Pour l'heure, si la majorité des experts-comptables est prête, il n'en est pas de même pour leurs clients : « Nous ne sommes pas beaucoup sollicités sur ce sujet », concède Valérie Hugues. C'est surtout le cas pour les TPE-PME. Pourtant, le temps presse puisque d'ici quelques mois, toutes les entreprises assujetties à la

TVA devront être en mesure de recevoir les factures électroniques. Si d'aucuns seraient tentés de se focaliser sur les échéances 2025 et 2026, Patrick Romagnoli, expert-comptable associé chez Grant Thornton à La Seyne-sur-Mer, et par ailleurs Président du Tribunal de commerce de Toulon, prévient : « L'enjeu est sérieux. Si les entreprises tardent, elles risquent de subir. Si elles attendent 2026, ça peut être une catastrophe. Nous conseillons à nos clients de passer à la facturation électronique dès juillet 2024. Il leur faudra de toute façon être en mesure de se connecter pour recevoir les factures... Autant s'y mettre le plus rapidement possible. »

Quid des échanges entre entreprises et particuliers

On l'aura compris, le législateur impose, au plus tard à l'horizon 2026, que toutes les entreprises assujetties à la TVA émettent et reçoivent leurs factures via des plateformes numériques agréées. Une question se pose de fait pour les échanges commerciaux entre entreprises et particuliers. Il convient de distinguer deux notions : le e-invoicing, littéralement « facture électronique », et le e-reporting, la « déclaration électronique ». Pour les opérations commerciales réalisées par des sociétés soumises à la TVA en France, qui facturent à des entreprises qui ne résident pas sur le territoire national, ou à des particuliers, il existe, dans les mêmes conditions et suivant le même calendrier que pour la facturation électronique entre entreprises assujetties, une obligation de déclaration sur les portails agréés.

PRISE DIRECTE...



Patrick Romagnoli, Président du Tribunal de commerce de Toulon

Le Mag : Comment accueillez-vous cette réforme ?

Patrick Romagnoli : Globalement de manière très positive. Il me semble que c'est une évolution logique qui devrait simplifier le travail au niveau de la production comptable. Cette obligation va sécuriser les échanges commerciaux en donnant une valeur indiscutable à la facture. On peut imaginer que ça peut réduire le nombre de contentieux. Cette réforme va également éliminer la paperasse et l'archivage des factures, que ce soit pour les cabinets comptables ou pour les entreprises. C'est un point important.

Le Mag : Peut-il y avoir des réticences au sein de certaines entreprises ?

Patrick Romagnoli : Il y en aura forcément, notamment au sein des TPE qui n'ont pas ou peu de salariés. Mais il faudra s'y plier car en cas de non déclaration des factures sur les logiciels dédiés, il y aura des sanctions prévues par le législateur, qui sont de l'ordre de 15 euros d'amende par facture.

Le Mag : Quel est le sens de cette réforme ?

Patrick Romagnoli : L'État veut assainir le système économique et limiter la fraude fiscale. Il souhaite aussi, c'est très clair, être en mesure d'appréhender et encaisser l'argent de la TVA plus rapidement. On a le sentiment que ça fait un peu « big brother »... mais c'est la tendance ! Cette nouvelle obligation va renforcer les contrôles à distance.

Le Mag : Le législateur avance aussi l'argument du gain de productivité pour les entreprises...

Patrick Romagnoli : Je ne suis pas certain qu'on puisse dire cela. En revanche, je pense qu'il y a effectivement une excellente nouvelle pour les petites entreprises. En tant que Président du Tribunal de commerce, j'ai pour mission de prévenir les difficultés des entreprises, et il existe un mal typiquement français qui est le manque de prévisions. Ce nouveau dispositif va nécessairement procurer un traitement de l'information plus rapide, et fera émerger des indicateurs financiers que les petites entreprises notamment n'avaient pas auparavant. Cela peut prévenir certains risques, et j'y vois un grand intérêt.

Antoine et Gilles CATALA

Toutes solutions Assurance et Banque

Particuliers - Professionnels - Entreprises

Zone des Playes - rue de Lisbonne
à côté de LIDL

Tel : 04.94.10.87.10 - agence.catalalaseyne@axa.fr

Réinventons / notre métier





LE SAVIEZ-VOUS ?

Le guichet unique numérique : à peine lancé, déjà dépassé !

Le lancement du guichet unique des entreprises au 1^{er} janvier 2023, censé remplacer Infogreffe et les centres de formalités des entreprises (CFE) pour les démarches administratives des entreprises, constitue un fiasco total en termes d'efficacité et de praticité, à tel point qu'à peine 13 jours après le présumé lancement de ce nouveau guichet unique, Infogreffe redevenait à nouveau opérationnel pour les formalités et démarches.

Un arrêté publié en urgence donne provisoirement la possibilité aux entreprises commerciales de s'adresser directement à Infogreffe pour leurs formalités juridiques. Selon le gouvernement et le Conseil national des greffiers de tribunaux de commerce, cela concerne les modifications de situation et les cessations d'activité mais pas les créations d'entreprise (Arr. 17 févr. 2023, n° PRMX2305084A, JO 18 févr.)

C'est un aveu d'échec. Depuis le début de l'année, face aux dysfonctionnements exceptionnels du guichet unique numérique pour les formalités juridiques des entreprises, les autorités multiplient les solutions de secours et d'urgence.

Le guichet unique, opéré par l'INPI, est pourtant en principe la seule voie d'accès depuis le 1^{er} janvier 2023 pour déclarer une création d'entreprise, une modification de situation ou une cessation d'activité. Bref, pour ce qui touche à l'accès et à l'exercice de l'activité des entreprises jusqu'à leur disparition.

Fin décembre, une procédure de secours avait déjà été mise en place. Elle autorise (sous conditions) la redirection des formalités à problème via un ancien guichet lui aussi géré par l'INPI.

La situation empirant et dans un contexte actuel de tension économique, le site Infogreffe a été réactivé et autorisé à prendre en charge les démarches administratives bloquées par le guichet unique. La simplification des démarches devra attendre !



Société d'Avocats IMAVOCATS
23, rue Peiresc
83000 Toulon - 04 94 18 98 98
www.imavocats.fr

XEFI
LA PROXIMITÉ INFORMATIQUE

XEFI TOULON OUEST
24, Impasse PAO
83110 Sanary-sur-Mer
04 98 00 13 98

www.xefi.com

PRO'BAIE : LE TEMPS PRESSE !

Impulsée en 2013 et pilotée par la Métropole TPM, la CCI du Var et l'Agence de l'eau, l'opération Pro'Baie se poursuit.



Menée dans le cadre du contrat de baie de la rade de Toulon, l'opération Pro'Baie vise, par des actions de terrain, à réduire les effluents toxiques dans l'environnement. « Notre action porte sur les rejets d'eau d'activité », précise Corinne Chabre, responsable développement durable, RSE et économie circulaire à la CCI du Var. Des audits sont diligentés pour épauler les entreprises vers la mise en conformité. La CCI du Var réalise le montage des dossiers de subvention. En 2022, 21 audits ont été menés, et 81% des sociétés n'étaient pas en conformité. Parmi les entreprises devenues exemplaires, le Groupe Loudane à La Seyne-sur-Mer qui a réalisé les investissements nécessaires à la station de lavage de ses ambulances. « Il faut que les entreprises se manifestent, insiste Corinne Chabre. Les financements ne seront pas éternels. »

La communication fonctionne, au regard des montants des dossiers instruits depuis 4 ans : de 200 000 euros environ en 2019, à près de 700 000 euros en 2022 !

2023 marque le démarrage d'une nouvelle ère puisque les contrats de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or ne font plus qu'un. Il court sur la période 2023-2027.

Contacts : Corinne Chabre - CCI du Var - 04 94 22 63 86 - corinne.chabre@var.cci.fr ou Carole Viard - Métropole TPM - 04 94 05 35 27 - cviard@metropoletpm.fr

LES NOUVELLES DE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

TPM DÉPLOIE SON RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES



Afin de répondre aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain (PDU), la Métropole Toulon Provence Méditerranée a confié à Symielec Var, acteur majeur du département en matière de mobilité électrique avec son réseau *eborn*, le déploiement complet du réseau métropolitain de bornes de recharges électriques (IRVE) dont les emplacements sont déterminés en concertation avec les communes.

Aujourd'hui, TPM est devenu le 1^{er} utilisateur du réseau *eborn* dans le Var en termes de fréquentation. Ce sont 90 bornes publiques, soit 180 points de charge, qui sont déployées sur la voirie, les

parkings et lieux stratégiques des 12 communes de la Métropole. 14 bornes seront prochainement mises en service et 60 bornes sont en projet. L'objectif, à terme, est d'installer 150 bornes soit 300 points de charge sur la Métropole.

Une fois mises en service, les bornes sont gérées au travers d'une Délégation de Service Public (DSP) contractée par le Symielec avec le réseau *eborn*.

Le saviez-vous ? 7 bornes sont en service sur le Pôle d'Activités de Toulon-Ouest :

- Ollioules : parking du Technopôle de la mer
- La Seyne-sur-Mer : avenue de Rome
- Six-Fours-les-Plages : rue de la Garde, rue de St Mandrier et avenue de l'Europe
- Toulon Ouest : parking Escaillon 2, parking co-voiturage Escaillon

En complément et à la suite des nombreux échanges constructifs entre TPM et l'Adeto, trois nouvelles installations de bornes IRVE sont annoncées sur le Pôle d'activités Toulon-Ouest ou à proximité :

- Ollioules : parking relais Les Portes d'Ollioules, avenue Albert Camus
- La Seyne-sur-Mer : rue de Lisbonne
- Six-Fours-les-Plages : rue du Revest

Grant Thornton

Groupe d'Audit et de Conseil, en France et dans le monde

- Audit
- Expertise Conseil
- Conseil Financier
- Conseil Opérationnel et Outsourcing
- Conseil Juridique et Fiscal

grantthornton.fr



TECHNIREL : DES SIGNES QUI NE TROMPENT PAS

Établie à Ollioules avenue Jean Monnet, la société Technirel continue d'asseoir sa position d'acteur incontournable sur le marché des stations de relevage. À sa tête, Emmanuel Pitiot qui, au côté de son frère Jean-Luc, a décidé d'entrer dans une aventure qui ressemble fort à une success story.

Si on vous dit qu'un contrôle de la gestion de vos eaux usées par les services de l'État peut changer le cours de votre vie. Difficile à croire. C'est pourtant le destin réservé à Emmanuel Pitiot, Stéphanois d'origine. Alors qu'il vient d'être licencié d'une grosse société américaine installée dans les Bouches-du-Rhône, le responsable commercial est en quête d'un projet à reprendre : « Je venais d'avoir 40 ans, je ne voulais plus revivre pareille mésaventure. J'ai toujours eu envie d'entreprendre, si possible avec mes deux frères. Un jour, le service public d'assainissement vient contrôler l'installation de mon domicile. On me dit que je vais devoir installer une station de relevage ». Emmanuel Pitiot n'a jamais entendu parler d'un tel dispositif, essentiel pour l'évacuation des eaux dites « chargées » lorsque le niveau de l'habitation se situe en-dessous d'un réseau d'assainissement. Hasard de la vie : deux semaines plus tard, une connaissance lui indique qu'une petite société basée à Ollioules cherche un reprenneur. La société en question, c'est Technirel, spécialisée dans la fabrication de... stations de relevage ! « Je recherchais une boîte avec un réel savoir-faire technique

et un potentiel de développement géographique. C'était un signe évident ! »

Se développer à l'international

En 2014, Emmanuel Pitiot rachète Technirel à un artisan de talent. À l'époque, la structure compte quatre salariés. « Un de mes deux frères venait de s'installer à La Ciotat, nous avons décidé de mener ce projet ensemble. » Jean-Luc Pitiot s'occupe de la partie logistique et production. Emmanuel, cadet de la fratrie, nouveau président de la société, se charge du développement commercial : « De quatre salariés au départ, nous sommes passés à 25, en ayant multiplié le chiffre d'affaires par 5. Nous rayonnons sur toute la France dans un marché hyper concurrentiel. Face à nous, une vingtaine d'entreprises, plus grosses mais qui ne font pas que cela. » C'est l'atout de Technirel : son expertise, et la relation de confiance tissée avec les distributeurs : « Les stations de relevage pompent les eaux chargées, on n'a vraiment pas envie que ça tombe en panne. Notre fiabilité est notre grande force. » À 50 ans, Emmanuel Pitiot ne se voit pas ailleurs qu'aux commandes de



Technirel, une équipe soudée et très engagée

Technirel : « La société va encore m'occuper longtemps. On pense se développer à l'international, nous avons encore de belles perspectives. J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une équipe de collaborateurs locaux, très engagés et avec un excellent état d'esprit. »

Technirel

994 avenue Jean-Monnet
83190 Ollioules
Tél. 04 94 63 46 28 - www.technirel.com

WASSENBERG FRANCE : EXPERTISE ET VALEURS

Installé à La Seyne-sur-Mer, Wassenburg France poursuit son développement dans le domaine biomédical avec à sa tête, Laurent Cabau, un Lyonnais bien dans ses baskets, bien dans son entreprise.

Le CV de Laurent Cabau est long, très long, et composé d'opportunités qu'il a souvent saisies : « Je n'ai jamais été animé par l'ambition, je n'ai jamais rien demandé, on est toujours venu me chercher. » Dernière proposition en date, devenir directeur général de la partie française de Wassenburg, une société néerlandaise rayonnant en Europe, qui fabrique et commercialise du matériel de nettoyage, de désinfection, de stockage et de transport pour les endoscopes. Un marché spécifique, concurrentiel aussi, dans lequel Laurent Cabau évolue avec aisance. « J'ai le sentiment d'avoir trouvé l'entreprise qui me correspond. J'ai pu apporter ici mon expertise et mon expérience dans le biomédical, au sein d'une société qui porte de vraies valeurs. » Pour en arriver là, le chemin a été jonché d'expériences, souvent heureuses, toujours formatrices.

Natif de Lyon, Laurent Cabau, passionné de sport, s'oriente vite vers des études scientifiques. Bac S en poche, il rejoint l'Université de Lyon I où il décroche un Deug de chimie, puis une maîtrise scientifique et technique en génie biomédical. Sa première expérience professionnelle, il la vit au Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble,

puis il intègre la société Olympus, pour la partie médicale.

La Capitale des Gaules comme socle

Durant 10 ans, il passe par la Lorraine, la Bourgogne, et la Franche-Comté, avant un retour à Lyon en tant que responsable commercial dans le domaine de l'endoscopie. En 2009, toujours dans la Capitale des Gaules, il fait un passage dans une entreprise américaine qui vend des implants gynécologiques. Une expérience formatrice, mais rapide. 2010, il descend plus au Sud, à La Seyne-sur-Mer avec la casquette de responsable commercial de Médinorme : « Une PME avec des valeurs familiales ». Cette arrivée dans le Var, c'est aussi un retour dans le domaine de l'endoscopie. Quatre ans plus tard, la société est rachetée par Wassenburg. Laurent Cabau est rapidement promu au poste de directeur général de Wassenburg France, et l'entreprise se positionne comme un des leaders nationaux du segment, hyper spécialisé, mais avec un gros marché. Un chiffre un seul, en France, 3 millions d'endoscopies sont pratiquées chaque année : « Nous vendons du matériel, mais le service est le gros de l'activité », glisse Laurent Cabau, qui se



Laurent Cabau, un Lyonnais à La Seyne-sur-Mer

réjouit de compter, parmi la quarantaine de salariés, des collaborateurs qui étaient déjà là à l'époque de Médinorme. « On a gardé ce moule d'origine, c'est hyper plaisant car ça reste une petite entreprise. Je me sens très bien dans ce que je fais ». Son socle à lui, il l'a aussi conservé car pour la petite histoire, Laurent Cabau est toujours domicilié à Lyon !

Wassenburg France

71 allée d'Helsinki - 83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. 04 94 06 18 08
wassenburgmedical.com

Location
E.Leclerc

Leclerc
STATION SERVICE

Leclerc
parapharmacie

Leclerc
le monège à bijoux

Leclerc
BRICO

Leclerc
DRIVE

Leclerc
UNE HEURE POUR SOI

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi
8H - 20H

Dimanche
8H - 12H30

AVENUE JEAN ALBERT LAMARQUE - 83500 LA SEYNE SUR MER | WWW.E-LECLERC.COM/LA-SEYNE | 04 94 11 01 40



Locations

■ **Places de parking** - 10 à 15 places. Le Square, rue de La Seyne, ZAC de la Millonne 2. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **50 € HT/mois/place** Vincent Bergmann - vincent.bergmann@sercca.fr - 06 10 8114 51

■ **5 m² Box** - Conteneur maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée. 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : immédiate - **99 € HT/mois** - Stockertout contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **7 m² Box** - Conteneur maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée. 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : immédiate - **132,5 € HT/mois** - Stockertout contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **9 m² Box** - Conteneur maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée. 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : immédiate - **162 € HT/mois** - Stockertout contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **12 m² Bureau** - Équipé dans centre d'affaires familial. Très belles prestations, accès aux espaces partagés. Prix tout inclus (charges, abonnements,...). 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **485 € HT/mois** New Style Immo - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **13,6 m² Bureau** - Situé au 2^e étage avec ascenseur, climatisation, fibre, parking visiteurs. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **177 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **14 m² Box** - Conteneur maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **198 € HT/mois** Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **18 m² Bureau** - 18 m² au RDC, 17 m² au R+1 (sans ascenseur), climatisation, parking privé, vidéosurveillance, gardiennage, portails électriques, crèche. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **170 €/m²/an/HT/HC** - Business To Building - Madame Garnier 04 94 06 57 41

■ **30,09 m² Bureau** - Situé au 2^e étage avec ascenseur, climatisation et fibre. 1 place de parking privative + un parking visiteurs. 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : 1^{er} avril 2023 - **392 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **40 m² Salle de réunion** - Au 2^e étage avec ascenseur, climatisée. Vidéoprojecteur, fibre, paperboard, eau, bouilloire, machine à café. 83140 Six-Fours-les-Plages Disponibilité : immédiate - **130 € HT/ jour ou 70 € HT/ demi-journée** - Adeto - 04 94 63 10 08

■ **44 m² Bureaux** - De standing en RDC avec accès PMR, climatisation, prises RJ 45 cloisons vitrés. Belle vue dégagée. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : mai 2023 - **850 € HT/HC/mois** - Immo Pro - Didier Scibona 06 23 82 37 00

■ **60 m² Bureaux** - Lumineux, climatisé, avec vue dégagée, fibre, interphone, sanitaires partagés. Parking dédié. Avantages Zone Franche. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : mai 23 - **950 € HT/mois** - New Style Immo - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **64,62 m² Bureaux** - Cloisonnés, situés au 1^{er} étage avec ascenseur. Climatisation et fibre. 2 places de parking privatives + un parking visiteurs. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **840 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **71,85 m² Bureau** - Situé au 1^{er} étage avec ascenseur, climatisation et fibre. 2 places de parking privative + un parking visiteurs. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 1^{er} juillet 2023 - **934 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **120 à 145 m² Local commercial ou bureaux** - Pour activité administrative ou commerciale, en RDC avec vitrine sur rue passante. Pas de TVA, pas de charges. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : août 23 **1450 €/mois** - New Style Immo - Caroline Renard 06 67 20 22 12

■ **121 m² Bureaux** - Cloisonnés, situés au 1^{er} étage avec ascenseur. Climatisation et fibre. 2 places de parking privatives + un parking visiteurs. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 573 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **140 m² Bureaux** - De standing, en R+1, avec bonne visibilité commerciale. 83140 Six-Fours-les-Plages Disponibilité : immédiate - **1 800 € HT/HC/mois** - Immo Pro - Didier Scibona - 06 23 82 37 00

■ **155 m² Bureaux** - Neufs, idéalement situés à l'entrée de Toulon ouest. Terrasse de 14 m². 6 places de parking. Honoraires locataire 15% HT loyer annuel. 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : fin 2024 - **3 745 € HT/HC/mois** - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **169 m² Bureaux** - Neufs, idéalement situés à l'entrée de Toulon ouest. Terrasse de 14 m². 6 places de parking. Honoraires locataire 15% HT loyer annuel. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : fin 2024 - **4 157 € HT/HC/mois** - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **172 m² Bureaux** - En VEFA, situés en ZFU Zone des Playes. Immeuble de standing, lumineux, à usage de bureaux divisibles en lots à partir de 172 m². 1 parking 28 m². 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 2023 **180 € HT/HC/m²/an** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **174 m² Bureaux** - Neufs avec de nombreux atouts : calmes, lumineux, parking, accès PMR et ERP. Bien situés, proches commerces, bus et autoroute. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : décembre 2023 **2 610 € HT/mois** - New Style Immo - Caroline Renard 06 67 20 22 12

■ **200 m² Bureaux** - En RDC, cloisonnés, climatisés, sanitaires privatifs. Grand parking gratuit, portail électrique. Restauration sur le site, hôtel, proche accès autoroute A50. 83140 Six-Fours-les-Plages Disponibilité : immédiate - **132 € HT/HC/m²/an** - CBRE BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **205 m² Bureaux** - Neufs, idéalement situés à l'entrée de Toulon ouest. Terrasse de 13 m². 8 places de parking. Honoraires locataire 15% HT loyer annuel. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : fin 2024 - **5091 € HT/HC/mois** - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **213 m² Bureaux** - Neufs, idéalement situés à l'entrée de Toulon ouest. Terrasse de 160 m². 8 places de parking. Honoraires locataire 15% HT loyer annuel. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : fin 2024 - **6 689 € HT/HC/mois** - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **238 m² Bureaux** - Neufs, idéalement situés à l'entrée de Toulon ouest. Terrasse de 69 m². 9 places de parking. Honoraires locataire 15% HT loyer annuel. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : fin 2024 - **6 409 € HT/HC/mois** - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **250 m² Local d'activités** - Les Playes, bâtiment de 2016, d'env. 250 m² avec bureau de 65 m² + mezzanine de 50 m² sup. 2 WC. Terrain privatif d'env. 650 m², goudronné, avec portail indépendant. Bail dérogatoire d'un an renouvelable. 83140 Six-Fours-les-Plages Disponibilité : avril 2023 - **3 100 € HT/mois + taxe foncière** - Alain Richaud - arichaud@sonocargroupe.fr 06 11 08 73 85

■ **250 m² Local commercial** - Avec très bonne visibilité sur un axe très passant (17 000 véhicules jour). 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **3 750 € HT/HC/mois** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque 06 23 30 10 80

■ **255 m² Bureaux** - Neufs en duplex avec une belle terrasse de 77 m². 5 places de parking privatives en sous-sol. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : à construire - **216 € HT/HC/m²/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **374 m² Local d'activités** - Situé ZI Jean Monnet dans un bâtiment à construire, comprenant 77 m² de bureaux en mezzanine. Accès autoroute A50 rapide. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 4^e trimestre 2023 **48 675 €/HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil - Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **600 m² Local d'activités** - Espace de stockage disposant 4 quais et d'une grande hauteur, dans un ensemble industriel. Honoraires : 15% HT du loyer annuel pour le preneur. 83140 Six-Fours-les-Plages Disponibilité : immédiate - **54 000 €/HT/HC/an** CBRE - BC Conseil - Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **642 m² Local d'activités** - 366 m² d'ateliers et 276 m² de bureaux. Situé dans la ZI des Playes sur un terrain de 1320 m². Honoraires 15% HT du loyer annuel pour le preneur. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **83 460 €/HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **690 m² Local d'activités** - Dans un ensemble industriel de 893 m² env. disponibilité d'un local d'activités de 690 m² env. Honoraires 15% HT du loyer annuel pour le preneur. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : à préciser - **85 000 €/HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **832 m² Local d'activités** - Dans un bâtiment à construire ZI Jean Monnet, 832 m² comprenant 162 m² de bureaux en mezzanine. Accès A50 rapide. Honoraires en sus. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 4^e trimestre 2023 - **108 050 €/HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **799 m² divisible à partir de 172 m² Bureaux** - En VEFA, situés en ZFU Zone des Playes. Immeuble de standing, lumineux, à usage de bureaux divisibles en lots à partir de 172 m². 1 parking 28 m². 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : 2023 - **180 € HT/HC/m²/an** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **1060 m² Local d'activités** - Comprenant 800 m² d'entrepôt. Situé dans la ZI des Playes sur un terrain de 1869 m². Honoraires 15% du loyer annuel HT à la charge du preneur. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : à préciser - **137 800 €/HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **1 437 m² Bureaux** - Immeuble à construire indépendant au sein du Technopôle de la Mer (Seaty Campus). Honoraires 15% du loyer annuel HT à la charge du preneur. 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire **165 € HT/HC/m²/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 496 m² divisibles à partir de 172 m² Bureaux** Livrés neufs, bon ratio de parking (1 place pour 28 m²). Honoraires 15 % du loyer annuel HT à la charge du preneur. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : à construire - **180 € HT/HC/m²/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 497 m² divisible à partir de 172 m² Bureaux** - En VEFA, situés en ZFU Zone des Playes. Immeuble de standing, lumineux, à usage de bureaux divisibles en lots à partir de 172 m². 1 parking / 28 m². 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 2023 - **180 € HT/HC/m²/an** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **4 665 m² Terrain nu** - En zone agricole, pour entreposage. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **10 000 € HT/HC/mois** - Atrios Immobilier Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **6 870 m² divisibles à partir de 607 m² Bureaux** Bâtiment à construire à usage de bureaux divisibles à partir de 606,90 m². Honoraires en sus à la charge du preneur. 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire **165 € HT/HC/m²/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **6 904 m² divisibles à partir de 373 m² Local d'activités** Nouveau programme situé ZI Jean Monnet. Construction de 2 bât. développant 6 904 m², divisibles à partir de 373 m² mezzanine comprise. Très belles prestations. Honoraires 15% du loyer annuel HT à la charge du preneur. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 4^e trimestre 2023 **150 €/HT/HC/an bureaux et 125 €/HT/HC/an entrepôt** CBRE - BC Conseil - Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

Ventes

■ **30 m² Fonds de commerce** - Restaurant de vente à emporter, situé au cœur d'une zone commerciale en bordure de mer. Belle affluente et clientèle fidèle. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate **115 000 €** - New Style Immo - Emilie Piasecki 06 60 90 76 89

■ **40 m² Cession de droit au bail** - Magasin de 40 m² très bien situé, avec cours privée fermée de 100 m², 5 m de devanture vitrée, au centre ville. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **105 000 €** - New Style Immo - Emilie Piasecki - 06 60 90 76 89

■ **64 m² Appartement** - Idéal pour professions libérales. T3 en RDC, parking privatif en sous sol. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **259 000 € TTC** Urbat - Cyprien Gicquel - 06 33 27 21 02

■ **66 m² Bureaux** - Idéalement situé sur le Port, proche centres d'intérêts (mairie, bus, commerce...), local de 66 m² au 1^{er} étage avec ascenseur (PMR). 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **196 000 € TTC** New Style Immo - Emilie Piasecki - 06 60 90 76 89

■ **67 m² + 50 m² de logement Local commercial** - Situé zone des Playes. Droit au bail. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **65 000 €** - Cabinet Michel Simond - Christophe Germe - 06 23 67 09 86

■ **150 m² Fonds de commerce** - Restaurant 80 couverts +26 en extérieur, entièrement équipé, situé sur axe principal avec belle visibilité. Parking privé pour clients. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate **220 000 €** - New Style Immo - Emilie Piasecki 06 60 90 76 89

■ **172 m² Bureaux** - En VEFA, situés en ZFU, Zone des Playes. Immeuble de standing, lumineux, à usage de bureaux. 1 parking 28 m². 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : 2023 - **2 650 € HT/m²** - Atrios Immobilier Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **174 m² Bureaux** - Local neuf, lumineux, parking, accès PMR & ERP. Bien situé en zone franche, proche commerces, bus et autoroute. 83500 La Seyne-sur-Mer Disponibilité : décembre 23 - **461 000 € HT** - New Style Immo - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **200 m² Fonds de commerce** - Boulangerie idéalement située dans rue très passante et commerciale de la ville. Belle vitrine, cuisine, terrasse, vendue toute équipée. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate **130 000 €** - New Style Immo - Emilie Piasecki - 06 60 90 76 89

■ **1 000 m² Local mixte** - Projet spécial investisseur. Environ 1000 m² de bâti, sur un terrain de 4800 m². Bureaux loués avec bonne rentabilité. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **Prix sur demande** New Style Immo - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **1 200 m² Local d'activités** - Pour investisseur, situé ZA des Playes. Loué 158 000 €/an. Terrain de 6180 m², potentiel constructibilité supplémentaire. Hors frais d'agence. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **2 400 000 € HT** - Atrios Immobilier Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **2 284 m² divisibles à partir de 85 m² Bureaux** Immeuble neuf indépendant de 16 lots, divisibles à partir de 85 m². 2 % HT du prix de vente à charge acquéreur. 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire - **à partir de 3 073 € HT/HD/m²** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 496 m² divisibles à partir de 172 m² Bureaux** - Avec 58 places de parking divisibles à partir de 172 m² parking inclus (1 parking pour 28 m²). Honoraires à charge du propriétaire. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 2 650 € HT/HD/m²** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 497 m² divisibles à partir de 172 m² Bureaux** - En VEFA, situés en ZFU, Zone des Playes. Immeuble de standing, lumineux, à usage de bureaux divisibles en lots à partir de 172 m². 1 parking 28 m². 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 2023 - **2 650 € HT/m²** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80